

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.045.B

**Achat d'une navette
électrique : demande
de subvention**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2019**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.045.B**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

ACHAT D'UNE NAVETTE ELECTRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

GrandAngoulême s'inscrit dans une nouvelle dynamique de mobilité sur le territoire à travers :

- La création d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare d'Angoulême ;
- La création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La modernisation de l'ensemble du réseau de transport.

Dans le cadre de la refonte des transports, l'agglomération veut promouvoir des offres alternatives à la voiture individuelle tout en développant les mobilités durables.

C'est pourquoi, GrandAngoulême souhaite privilégier la technologie électrique pour la navette de centre-ville prévue dans le cadre du nouveau réseau möbius.

Cette navette de centre-ville a pour objectif d'assurer :

- Une liaison entre le cœur historique et le bas plateau ;
- Une desserte fine d'un secteur en pleine mutation (quartier Gare) ;
- Une desserte d'équipements majeurs : médiathèque d'agglomération, parvis « ouest » du pôle d'échange multimodal de la gare d'Angoulême, marché couvert, hôtel de ville...

Cette navette fonctionnera toute l'année du lundi au samedi de 7h00 à 20h00 avec une fréquence de 20 minutes entre 7h00 et 18h00 et toutes les 30 minutes de 18h00 à 20h00.

L'itinéraire de la navette de centre fait environ 2,3 kms.

Le service emprunte les rues irriguant le quartier de la Gare, en pleine mutation puis rejoint le centre-ville en passant par l'Alpha médiathèque de GrandAngoulême. Il se connecte aux 2 lignes BHNS et au pôle d'échanges multimodal de la gare.

Pour ce service, l'agglomération envisage d'acquérir un ou plusieurs minibus Bluebus, véhicules entièrement électriques, d'une capacité de 23 places (dont 8 places assises).

A ce titre, GrandAngoulême souhaite solliciter des subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

Le coût d'une navette électrique est d'environ 250 000 € HT. L'Europe ne subventionne cependant que le surcoût par rapport à un bus standard soit 60% de 100 000€ (60 000€), le coût d'un bus standard étant d'environ 150 000€.

Des financements complémentaires seront également recherchés auprès d'autres partenaires dans l'objectif d'un financement maximal du surcoût lié à la technologie électrique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Achat d'une navette électrique	250 000,00 €	FEDER	60 000,00 €	24%
		Autofinancement	190 000,00 €	76%
TOTAL	250 000,00 €	TOTAL	250 000,00 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et la réalisation de cette opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Europe.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 18 avril 2019